

# Lexique

Aire de protection	Aire environnant un monument historique classé, dont le périmètre est déterminé par le ministre de la Culture et des Communications du Québec (LRQ, c. B-4, a. 1j).
Affectation du sol	Destination d'une partie du territoire à un usage déterminé.
Arrondissement historique	Territoire désigné comme tel par le gouvernement du Québec en raison de la concentration de monuments ou de sites historiques que l'on y trouve (LRQ, c. B-4, art. 1h) en vue de le protéger.
Arrondissement naturel	Territoire désigné comme tel par le gouvernement du Québec en raison de l'intérêt esthétique, légendaire ou pittoresque que présente son harmonie naturelle (LRQ, c. B-4, art. 1i) en vue de le protéger.
Cadre bâti	Ensemble construit sur un territoire donné, dans un espace déterminé.
Citation	Pouvoir délégué aux municipalités de citer un monument historique, par l'adoption d'un règlement par le conseil municipal ( <i>Loi sur les biens culturels</i> , LRQ, c. B-4, a. 70).
Classement	Pouvoir du ministre, sur avis de la Commission des biens culturels. Le classement vise à protéger un bien culturel dont la conservation présente un intérêt public (LRQ, c. B-4, a. 24).
Coefficient d'occupation du sol (COS)	Rapport entre la superficie totale des planchers d'un édifice et la superficie du terrain qu'il occupe.
Densité de construction	Mode d'implantation et volumétrie de construction, définissant la forme et l'intensité urbaine d'un secteur.
Développement durable	Approche intégrant les dimensions environnementales, sociales et économiques, afin de répondre aux besoins du présent sans compromettre l'avenir. Le développement durable suppose le maintien de l'intégrité écologique, l'équité sociale et l'efficacité économique.
Document complémentaire au Plan d'urbanisme	Le document complémentaire détermine les règles minimales et générales à être respectées par les règlements d'urbanisme.
Domaine public	Espace extérieur constitutif du paysage urbain, généralement de propriété publique, soit les rues, les emprises municipales, les ruelles, les sentiers piétons, les trottoirs, les places et les squares.
Écoterritoire	Territoire où se trouvent des aires protégées (grands parcs, parcs-nature, réserves naturelles) et des milieux naturels (bois, cours d'eau, milieux humides) dont la Ville entend assurer la préservation et la mise en valeur par une approche de négociation.
Îlot	Entité de l'espace urbain entièrement bordée par des voies publiques et comportant généralement plusieurs parcelles (lots). Dans les anciens secteurs urbanisés, les îlots comportent souvent un réseau de ruelles.
Implantation	Localisation d'un ouvrage ou d'un bâtiment sur un lot, distance et orientation par rapport aux marges avant ou latérales ou par rapport à la voie publique, de même que par rapport aux bâtiments voisins.

# Lexique

Intermodalité	Raccord ordonnancé de modes différents de transport.
Lieu historique national	Désignation par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, soulignant l'importance d'un lieu, d'un événement dans l'histoire ou pour la culture canadienne.
Mesures d'atténuation	Ensemble de dispositions réglementaires ou techniques permettant de réduire les impacts négatifs sur la qualité de vie des résidents.
Mesures préférentielles au transport collectif	Mesures visant à accorder la priorité au transport collectif sur le réseau routier, pouvant prendre la forme de : couloir réservé en site propre; feu de signalisation prioritaire : marquage au sol; voie réservée, etc.
Mobilier urbain	Objets utilitaires destinés au confort, à l'agrément et à la sécurité des piétons, de même qu'à la salubrité publique : bancs, poubelles, lampadaires, bacs à fleurs, dispositifs de signalisation.
Monument historique	Au sens de la <i>Loi sur les biens culturels</i> , immeuble qui présente un intérêt historique par son histoire ou son architecture (LRQ, c. B-4, a. 1d).
Noyaux villageois	Premiers établissements permanents sur le territoire de Montréal, à partir desquels les divers milieux de vie se sont établis, et dont il reste trace dans le paysage urbain.
Paramètres réglementaires	Ensemble des paramètres urbanistiques du Plan d'urbanisme précisant les orientations de la réglementation de zonage et autres règlements découlant du Plan.
Parcours riverain	Route de ceinture de l'île de Montréal, de l'île Bizard et de l'île des Sœurs, en bordure des rives. Ce parcours se superpose occasionnellement aux tracés fondateurs.
Planification concertée avec les institutions	Démarche de planification associant la Ville de Montréal et une institution, permettant de définir les règles urbanistiques applicables au site occupé par cette institution et pouvant mener à l'utilisation d'outils réglementaires et, le cas échéant, à une entente de développement relative aux aspects non réglementaires que la Ville et l'institution désirent mettre de l'avant, notamment des projets conjoints ou encore le partage d'équipements.
Route verte	Réseau cyclable panquébécois, traversant le territoire montréalais.
Site du patrimoine	Constitution, par le conseil municipal, d'une partie de son territoire où se retrouvent des biens culturels immobiliers et dans laquelle le paysage architectural présente un intérêt d'ordre esthétique ou historique.
Site historique	Lieu où se sont déroulés des événements ayant marqué l'histoire du Québec ou une aire renfermant des biens ou des monuments historiques (LRQ, c. B-4, a. 1e).
Sommet de Montréal	Le Sommet de Montréal fut tenu à l'aube de la nouvelle ville de Montréal, soit les 4, 5 et 6 juin 2002. L'exercice a permis aux 300 délégués provenant de différentes sphères d'activités de dégager un consensus sur quelque 200 priorités ciblant le développement de la Ville.
Taux d'implantation au sol	Rapport entre la superficie de l'implantation au sol du bâtiment et la superficie du terrain sur lequel il est construit.
Tracés fondateurs	Premiers parcours d'implantation sur le territoire, armature du système de rues des différents secteurs.

## Organismes et abréviations

ADM	Aéroports de Montréal
AMT	Agence métropolitaine de transport
CAU	Comité d'architecture et d'urbanisme de la Ville de Montréal :
CCU	comités consultatifs d'urbanisme
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CN	compagnie ferroviaire Canadien National
CP	compagnie ferroviaire Canadien Pacifique
CREM	Conseil régional de l'environnement de Montréal
CRDÎM	Conseil régional de développement de l'île de Montréal
CSEVM	Commission des services électriques de la Ville de Montréal
MAMSL	ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir du Québec
MAPAQ	ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MCCQ	ministère de la Culture et des Communications du Québec
MENVQ	ministère de l'Environnement du Québec
MTQ	ministère des Transports du Québec
OCPM	Office de consultation publique de Montréal
RMR	région métropolitaine de recensement
SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logement
SHQ	Société d'habitation du Québec
STM	Société de transport de Montréal
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature

## Lois, réglementation

Charte de la Ville de Montréal,  
*Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), LRQ, c. A-19.1  
*Loi sur les biens culturels* LRQ, c. B-4  
*Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* LRQ, c. P-41.1  
*Loi interdisant l'affichage publicitaire le long de certaines voies de circulation* LRQ, c. A-7.001  
*Loi sur la qualité de l'environnement* LRQ, c. Q-2